

*Enseignement supérieur et Recherche :
Rentrée 2022-2023, le SNPTES-UNSA réclame une augmentation des rémunérations,
des créations d'emplois de fonctionnaires et un plan de titularisation des personnels
contractuels qui exercent des fonctions pérennes*

Si la rentrée dans l'enseignement supérieur semble être moins perturbée cette année par la pandémie de COVID-19, il convient de rester prudent et de continuer de maintenir la vigilance en appliquant notamment certaines précautions sanitaires. En outre, le SNPTES continue d'exiger des mesures permettant réellement d'améliorer la qualité de l'air intérieur de nos établissements.

Cette année est plus particulièrement marquée par trois fléaux : l'accélération des conséquences du réchauffement climatique, la menace d'une pénurie de gaz et d'électricité et, quelle qu'en soit la cause, l'inflation record qui touchent l'ensemble des membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'ils soient étudiants ou personnels.

Les organisations étudiantes ont largement communiqué sur la situation de précarité qui touche de nombreux étudiants. Elles considèrent que les mesures gouvernementales en direction des étudiants ne sont pas totalement adaptées et surtout elles sont insuffisantes.

Par ailleurs, les augmentations des prix, notamment, de l'électricité, du gaz et du fuel, sans compensation budgétaire de l'Etat, placent nos établissements devant des difficultés financières sans précédent ! Ces difficultés ne doivent pas conduire à des économies néfastes qui, finalement, se répercutent sur les personnels et les étudiants.

Le pouvoir d'achat des personnels est également en berne. Certains de nos collègues sont plongés dans une grande précarité qu'ils soient fonctionnaires ou personnels contractuels. Si le SNPTES a accueilli favorablement l'augmentation de la valeur du point d'indice, il ne peut s'en satisfaire. Cette revalorisation est en effet bien inférieure à l'inflation et elle ne permet pas de rattraper plusieurs années de gel. C'est la raison pour laquelle, le SNPTES revendique une amélioration de toutes les grilles de rémunération. Il faut dans le même temps en finir avec les politiques gouvernementales de revalorisation indemnitaire qui sont mise en œuvre au détriment de la rémunération indiciaire. Le SNPTES fait le constat que même si les revalorisations indemnitaires ont permis d'améliorer le pouvoir d'achat de certains personnels, elles sont surtout synonymes d'une grande iniquité. Certains personnels ont été volontairement exclus de ces revalorisations, d'autres n'ont obtenu que des miettes pendant que d'autres ont bénéficié d'une augmentation de leurs primes et indemnités de manière parfois disproportionnée. Malgré les revalorisations des enveloppes indemnitaires notifiées aux établissements, en 2021 et 2022 et l'engagement ministériel de convergence indemnitaire, de nombreux personnels attendent toujours de voir apparaître cette revalorisation sur leur bulletin de paye. Le SNPTES revendique la transformation des régimes indemnitaires en points d'indice et une revalorisation automatique de la valeur du point d'indice pour ne pas subir l'inflation.

En cette nouvelle rentrée, le SNPTES ne peut malheureusement que constater que les moyens humains et budgétaires de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux sociétaux (énergie renouvelable, environnement, santé, numérique, etc.) et ne permettent pas aux établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de recherche et aux CNOUS/CROUS de remplir correctement leurs missions. Face au nombre croissant d'étudiants, il convient de recruter plus d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS sur des emplois permanents donc des emplois de fonctionnaires. Comme nous l'écrivions déjà l'année dernière : « *Le manque de personnels enseignants-chercheurs, enseignants, ingénieurs et personnels techniques, administratifs, ouvriers, des bibliothèques, sociaux et de santé, atteint un niveau catastrophique spécialement dans les universités...* ».

Certes la loi de programmation de la recherche (LPR) apporte un bol d'air avec des crédits supplémentaires, mais elle ne permet pas de créer des emplois de fonctionnaires. Elle ne prévoit pas non plus un plan de titularisation des nombreux personnels contractuels qui exercent pourtant pour la grande majorité des fonctions pérennes. À l'instar de ce qui avait été mis en œuvre dans les années 80, le SNPTES réclame leur titularisation sans concours, sous certaines conditions (ancienneté, diplôme ou équivalence, etc.). Madame la ministre, il est également urgent d'ouvrir des négociations pour une loi de programmation de l'enseignement supérieur et une accélération des financements prévus dans le cadre de la loi de programmation de la recherche.

Choisy-le-Roi, le 05 septembre 2022